

COMMUNE DE FLEIGNEUX

Procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2024

Convocation du 26/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi novembre, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mr Pierre CORNET, Maire.

Etaient présents : M. CORNET Pierre, M. MALJEAN Thierry, M. DUFOUR Patrick, M. JOSTE Eric, Mme GARANT Valérie, M. REINBOLD Louis, M. HUT Pascal, M. NOBRE Carlos.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusée : Mme MINE Sandrine,

Mme Valérie GARANT a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint (plus de la moitié des 12 membres), la séance est ouverte.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du PV du 27/02/2024
- Réfection du mur de soutènement et la grille de la cour de la Mairie

202403 : Approbation du PV du 27 février 2024

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve et arrête le procès-verbal du 27/02/2024.

202404 : Réfection du mur de soutènement et de la grille de l'école

A l'unanimité, le conseil Municipal après avoir pris connaissance des différents devis de maçonnerie et ferronnerie, décide de réaliser ces travaux en 2024 et sollicite au titre de l'année 2023 une aide de la région dans le cadre de la reconquête du patrimoine bâti public à hauteur de 50% plafonnée à 20 000 €.

Il décide le plan de financement suivant :

- Maçonnerie :	17 135,00 € HT
- Ferronnerie :	18 500 € Prix micro BIC
- Total HT :	35 635 € HT
- Subvention Région :	17 817.50 €
- TVA Maçonnerie :	1 713.50 €
- Autofinancement :	17 817.50 €
- Total TTC :	37 348.50 €

Fin de séance : 20h30

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

